

CONCOURS « 5000\$ pour embellir votre cour ! »

Règlement de participation

1. Le concours « 5000\$ pour embellir votre cour ! » est tenu par Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC (l'« **Organisateur du concours** » ou « **Cascades** »). Il se déroule dans les magasins Familiprix participants du Québec et du Nouveau-Brunswick du 30 mai au 19 juin 2024 pendant les heures d'ouverture (la « **durée du concours** »).
2. **Admissibilité.** Ce concours s'adresse à toute personne résidant dans la province de Québec et du Nouveau-Brunswick, ayant atteint l'âge de la majorité là où elle réside au moment de sa participation au concours. Sont exclus les employés, représentants et mandataires de l'Organisateur du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celui-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, de Familiprix inc. et des succursales Familiprix participantes, des fournisseurs de matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés (peu importe l'existence d'un lien familial ou non). Un compte courriel est requis afin de participer au concours.

COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis

3. **Inscription.**
 - 3.1 Pour participer au concours, il suffit de vous procurer un produit de la marque Cascades auprès de l'un des 350 magasins Familiprix participants et au moment du paiement, de présenter votre carte de membre Familiplus®. Votre participation sera alors automatiquement enregistrée.
 - 3.2 Pour une participation sans achat, il suffit de composer un texte d'au moins cinquante (50) mots, original et écrit à la main, expliquant pourquoi vous aimeriez gagner un prix en prenant soin d'y ajouter vos noms, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir), adresse courriel et de faire parvenir le tout par la poste dans une enveloppe suffisamment affranchie à : 5000\$ pour embellir votre cour!, 85 St-Paul O. Montréal, QC, H2Y 3V4. Pour être valide, le timbre de la poste apposé sur votre enveloppe doit porter une date se situant pendant la durée du concours telle que définie ci-dessus.
4. **Limites.** Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

- 4.1** Une (1) participation par membre Familiplus® pour chaque produit Cascades participant acheté ;
- 4.2** Une lettre manuscrite par enveloppe dûment affranchie par jour dans le cas d'une participation sans achat.
- 5. Prix.** Au total, un (1) prix est offert (le « **Prix** ») lequel a une valeur totale maximale de 5 000 \$ et comprend :
- 5.1** Une (1) carte-cadeau d'une valeur maximale de 5000\$, valable chez un détaillant situé dans la province du Québec ou dans la province du Nouveau-Brunswick, qui vend des produits d'ameublement extérieur ou des meubles de jardin.
- 6. Conditions et restrictions.**
- 6.1** L'Organisateur du concours ne sera pas responsable des réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès, ou tout autre dommage qui pourrait survenir en relation avec la participation au concours et/ou l'utilisation du Prix.
- 7. Tirage des Prix.** Le 27 juin 2024, à 10 h (HE), une (1) inscription sera sélectionnée au hasard parmi l'ensemble des participations dûment reçues. Le tirage aura lieu aux bureaux du siège social de Familiprix, situés au 6 000, rue Armand-Viau, Québec, Québec, G2C 2C5, Canada.
- 8. Chances de gagner.** Les chances qu'un participant soit sélectionné dépendent du nombre d'inscriptions reçues pendant la durée du concours.
- 9. Attribution des Prix.** Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :
- 9.1** Être joint par courriel avant le 5 juillet 2024 midi (HE) et répondre à cette communication à titre de confirmation de l'acceptation du Prix. Dans le cas d'un courriel de notification d'une sélection suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré, l'Organisateur du concours a l'entière discrétion de disqualifier le(s) participant(s) sélectionné(s) et de procéder conformément au paragraphe 10 ci-dessous ;
- 9.2** Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « **formulaire de déclaration** »), à l'effet qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement et répondre correctement à la question d'habileté mathématique incluse sur le formulaire de déclaration. Le formulaire de déclaration sera transmis par courriel par l'Organisateur du concours et le participant sélectionné devra le retourner à l'Organisateur du concours en répondant à cette communication selon les instructions données par l'Organisateur du concours afin qu'il le reçoive dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception ;

9.3 Sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie.

- 10.** À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son Prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du concours pourra, à sa seule discrétion, annuler le Prix ou procéder à une nouvelle sélection conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant sélectionné pour chaque Prix soit déclaré gagnant.
- 11.** Dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la réception du formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du concours communiquera avec le gagnant afin de lui expliquer les modalités pour prendre possession de son Prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 12. Vérification.** Les inscriptions et les formulaires de déclaration sont sujets à vérification par l'Organisateur du concours. Toute inscription ou tout formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel ou numéro de téléphone invalide ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au Prix.
- 13. Disqualification.** L'Organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. inscriptions au-delà de la limite permise). Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.
- 14. Déroulement du concours.** Toute tentative visant à endommager délibérément la page Web du concours et/ou tout site Web ou site y étant lié ou à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur du concours se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
- 15. Acceptation des Prix.** Les Prix devront être acceptés tels qu'ils sont décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas être, en totalité ou en partie, transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.
- 16. Substitution des Prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour l'Organisateur du concours d'attribuer les Prix (ou une partie des Prix) tel qu'ils sont décrits au présent règlement, il se réserve le droit d'attribuer des Prix (ou une partie de ceux-ci) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire des Prix (ou une partie de ceux-ci) indiquée au présent règlement.
- 17. Garantie relative aux Prix et fournisseurs de prix.** Tout participant sélectionné pour un Prix reconnaît que la seule garantie applicable au Prix est la garantie habituelle du manufacturier, si applicable, et qu'à compter de la remise du Prix, les obligations liées

à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de produits et services composant le Prix.

- 18. Limitation de responsabilité.** Utilisation du Prix. En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, Familiprix inc., les succursales Familiprix participantes, leurs employés, représentants et mandataires respectifs (les « bénéficiaires ») de tout dommage, perte, réclamation, dépense, frais et de toute responsabilité que le participant pourrait encourir ou subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours et de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix sans limiter la généralité de ce qui précède incluant notamment en raison de toute réaction allergique qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son Prix.
- 19. Fonctionnement de la page Web concours.** L'Organisateur du concours ne garantit d'aucune façon que la page Web du concours ou tout site Web ou site y étant lié sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
- 20. Limite de responsabilité : fonctionnement du concours.** Les bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au concours ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
- 21. Modification du concours.** L'Organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement.
- 22. Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution des Prix pourra se faire selon des modalités à être déterminées par l'Organisateur du concours, et ce, à son entière discrétion.
- 23. Limite de prix.** Dans tous les cas, l'Organisateur du concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

- 24. Limite de responsabilité : participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les bénéficiaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou sa tentative de participation au concours.
- 25. Autorisation.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un Prix autorise l'Organisateur du concours et Familiprix et leurs représentants à utiliser, si requis, ses nom, province et ville de résidence, photographie, image, voix et/ou déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, à la seule et unique discrétion de Cascades, dans tout média et sur tout support, connu ou inconnu à ce jour, sans limite de temps ni de territoire et ce, sans aucune forme de rémunération ou préavis.
- 26. Communication avec les participants.** L'Organisateur du concours peut envoyer des communications ou correspondances aux participants en lien avec le présent concours. De plus, au moment de son inscription au concours, chaque participant peut accepter de recevoir des communications électroniques commerciales de la part de Cascades. S'il accepte, il lui sera possible de se désabonner en tout temps en utilisant le mécanisme de désabonnement inclus dans chacune de ces communications électroniques sans que cela n'affecte la validité de sa participation au concours.
- 27. Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur du concours, aux seules fins de l'administration de ce concours et de l'envoi de communications électroniques commerciales par l'Organisateur du concours, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe précédent.
- 28. Propriété.** Les formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur du concours et ne seront en aucun cas retournés aux participants.
- 29. Décision de l'Organisateur du concours.** Toute décision de l'Organisateur du concours ou de ses représentants relative au présent concours est finale et sans appel.
- 30. Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 31. Plate-forme Facebook.** Le présent concours n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par Facebook. Toute question, toute plainte ou tout commentaire concernant le concours doit être soumis à l'Organisateur du concours et non à Facebook. Facebook ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'organisation de ce concours. Toutefois, en participant à ce concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plate-forme Facebook et dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de

promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plate-forme.

- 32. Plate-forme Instagram.** Le présent concours n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par Instagram. Toute question, toute plainte ou tout commentaire concernant le concours doit être soumis à l'Organisateur du concours et non à Instagram. Instagram ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'organisation de ce concours. Toutefois, en participant à ce concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plate-forme Instagram et dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, toute compagnie, société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plate-forme.
- 33. Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, dans l'éventualité où une version anglaise est disponible, la version française prévaudra.